RETRAITÉS MANCHE

SYNDICAT **CGT** DES RETRAITÉS DE LA CONSTRUCTION DU BOIS ET DE L'AMEUBLEMENT DE LA MANCHE
56, rue de la Bucaille – 50100 - Cherbourg
Email : srcba.cgt50@laposte.net Portable : 06 83 94 33 65

CHERBOURG, le 17 avril 2025

**COMMUNIQUE de PRESSE**

**Quand on part au travail il faut être sûr de pouvoir rentrer en bonne santé à la maison, auprès des siens**

Le **28 avril** prochain à lieu :

**la journée mondiale de lutte pour la prévention des accidents du travail et maladies professionnelles.**

Elle est devenue aussi une journée d'hommage aux mort·es au travail. Cette date a été choisi par l'OIT (Organisation Internationale du Travail) pour rappeler l'enjeu de la santé et de la sécurité au travail et l'importance de la prévention des risques professionnels.

**Chaque jour, en France, 3 travailleurs perdent la vie sur leur lieu de travail, soit environ 750 décès annuels.**

Le secteur du bâtiment et des travaux publics est le secteur le plus à risque des secteurs d'activité du régime général de la Sécurité Sociale.

Comme l'an dernier, **LUNDI 28 AVRIL 2025 à 10H30**
**l'Union des Syndicats CGT de la Construction du bois et de l'ameublement de la Manche** appellent à un rassemblement devant la
**Fédération Française du bâtiment de la Manche, 50 place Napoléon à Cherbourg**

Suivra une commémoration devant la stèle érigée en hommage aux victimes de l'amiante et des morts au travail à l'Onglet avec le Syndicat des retraités de la Construction du bois et de l'ameublement

D'après les chiffres recueillis pour notre département

**35 décès** liés au travail en 2024 dans la Manche **5** vies de plus perdues par rapport à 2023.
Le nombre d'accidents graves avoisinerai les 2000. Près de 28000 accidents avec un arrêt de travail

A l'échelle du pays, aux 700 morts au travail. 39.000 autres ont été gravement blessées. 569000 accidents ont exigé un arrêt de travail.

Les manutentions manuelles sont la première cause d'accident du travail qui représentent près de la moitié des accidents du travail. Suivent les chutes de hauteur ou de plain-pied (13 à 19 %) et l'outillage à main, les accidents de la route (environ 4 %).

Il est important de noter que les jeunes travailleurs, ainsi que ceux en CDD ou intérimaires, sont particulièrement vulnérables et paient le prix fort, souvent en raison d'un manque de formation et d'accompagnement. La négligence et le défaut de prévention sont le résultat des manquements de prévention et de sécurité.

La France est le quatrième pays européen avec le plus d'accidents mortels et le premier au niveau des accidents du travail.

Faut-il attendre d'autres morts pour que les patrons prennent enfin leurs responsabilités ?

Face à cette hécatombe silencieuse, nous refusons de nous taire! Nous exigeons des mesures concrètes pour que plus jamais un-e travailleur-euse ne parte au travail sans être sûr d'en revenir.

La responsabilité des entreprises est de plus en plus pointée du doigt. Les condamnations en justice sont de plus fortes, avec des peines de plus en plus sévères mais encore trop faibles et pas assez dissuasives. Ce sont des petits pas en avant. La sécurité au travail reste encore trop souvent la variable d'ajustement pour assurer la rentabilité d'une affaire, d'un chantier.

**Mais, pour un patron, une entreprise condamnée, combien de morts au travail, combien de drames humains ?**

La sécurité et la santé au travail ne se négocient pas. Cette situation tient à Des choix politiques délibérés directement imputables à des choix politiques au service du patronat : l'augmentation du nombre de décès au travail est corrélée à

la disparition des CHSCT (comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail), du fait des ordonnances Macron de 2017. Ces dernières ont aussi acté la disparition de 4 des 10 critères de pénibilité pour les salarié·es du privé.

Il faut rétablir des critères contraignants par métiers, élargis aux conditions d'exercice des métiers féminisés, sans oublier les risques managériaux et organisationnels, responsables de nombreuses patho- logies psychiques.

**Le 28 avril, luttons pour le droit de vivre et travailler en bonne santé !**

Pour toutes ces raisons, cette **journée de lutte pour la prévention des accidents du travail et maladies professionnelles ; d'hommage aux mort·es au travail**. est pour la CGT de la Construction, du Bois et de l'Ameublement un moment fort pour revendiquer :

• des moyens pour la prévention, notamment en effectifs de l'inspection du travail et de la médecine du travail, en rétablissant des CHSCT, à compétence environnementale ;

• des moyens pour la réparation ; la mise en cause de la responsabilité patronale, notamment à travers la faute inexcusable de l'employeur ; la prévention ne progressera que si les patrons sont visés, y compris pénalement ;

• le droit à la retraite, en commençant par l'abrogation de la réforme 2023 comme étape vers la retraite à 60 ans, et des départs anticipés pour tous les métiers pénibles, y compris féminisés.

La sécurité des travailleurs ne doit pas être une option, c'est un droit

Ne restons pas spectateurs, **agissons, mobilisons-nous et luttons** afin d'imposer nos droits !

Ni blessé-e, ni mort-e au travail, travaillons en sécurité et vivons notre retraite

Veuillez noter que l'Union Départementale CGT de la Manche, ainsi que l'Union Locale CGT de Cherbourg se joindrons à nous et vont rassembler d'autres syndicats CGT.

Pour le syndicat CGT des retraités de la Construction, du Bois et de l'Ameublement de la Manche.

Christian LEPRESTRE
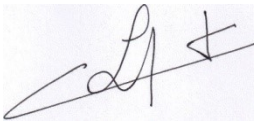
Secrétaire général